

**Solmetex PowerScrub Vacuum Line Cleaner-Concentrate**

Préparée selon les normes américaines OSHA, CMA, ANSI, SIMDUT canadiennes, WorkSafe australiennes, normes industrielles japonaises JIS Z 7250:2000 et les directives européennes

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT**

**1.1 NOM COMMERCIAL**

**(INDIQUÉ SUR L'ÉTIQUETTE) :**

**NUMÉROS DU PRODUIT :**

**SYNONYMES:**

**Numéro CAS :**

**1.2 UTILISATION DU PRODUIT :**

**1.3 NOM DU FABRICANT :**

**ADRESSE :**

**NUMÉRO DE TÉL. COMMERCIAL :**

**1.4 NUMÉRO DE TÉL. D'URGENCE :**

**N° DE TÉL. D'URGENCE :**

**COURRIEL :**

**1.5 INFORMATIONS DE PRÉPARATION :**

**DATE DE LA PRÉSENTE RÉVISION :**

**DATE DE LA PRÉCÉDENTE RÉVISION :**

**Solmetex PowerScrub Vacuum Line Cleaner-Concentrate**

PCS-VLIK, PCS-VLCK, PCS-VLCB

aucun connu.

mélange.

nettoyant pour conduite d'évacuation dentaire.

**Solmetex, LLC**

50 Bearfoot Road, Northborough, MA 01532 États-Unis

(00)1-508-393-5115

(00)1-800-535-5053 Infotrac

**(NUMÉRO VERT aux USA et au Canada)**

info@Infotrac.net

19 septembre 2019

jeudi 2 mai 2019

**2. IDENTIFICATION DES RISQUES**

**VUE D'ENSEMBLE DES URGENCES :**

**Description du produit :** ce produit est un liquide bleu avec une odeur propre.

**Risques pour la santé :** une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation cutanée ou oculaire. Peut causer une sensibilisation cutanée.

**Risques d'inflammabilité :** ce produit est un liquide ininflammable.

**Risques de réactivité :** aucun connu.

**Risques pour l'environnement :** les effets environnementaux du présent produit n'ont pas été étudiés.

La dispersion de ce produit peut avoir de graves effets nuisibles pour l'environnement aquatique.

SYMBOLES

SYMBOLES CANADIENS (SIMDUT)

SYMBOLES EUROPÉENS  
ET DE RISQUES (SGH)

AMÉRICAINS DOT non

conformes au SIMDUT 2015

non applicable.

réglementés

Phrase de signalisation : **non applicable !**

**2.1 CLASSEMENT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE CONFORMÉMENT À 29 CFR 1200 (OSHA HCS)  
ET AUX DIRECTIVES DE L'UNION EUROPÉENNE :**

Le présent produit ne répond pas à la définition de substance ou préparation dangereuse tel que défini par 29 CFR 1910. 1200 ET les directives du conseil de l'Union européenne 67/548/CEE, 1999/45/CE, 1272/2008/CE et les directives qui en résultent.

**Composant(s) contribuant à(aux) classement(s)**

non applicable.

**2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :**

**Classement des risques du SGH:**

non applicable.

**Phrase(s) de risques**

non applicable.

**Phrase(s) de prévention :**

non applicable.

**Phrase(s) de réponse :**

non applicable.

**Phrase(s) de stockage :**

non applicable.

**Phrase(s) d'élimination :**

non applicable.

**2.3 DANGERS OU RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS À L'EXPOSITION :**

**SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION SELON LA VOIE D'EXPOSITION :** les voies d'exposition les plus importantes pour ce produit sont par contact cutané, oculaire ou par ingestion.

**AIGUË :**

**INHALATION :** n'est pas supposé présenter un risque d'inhalation lorsque les consignes d'utilisation sont respectées

**CONTACT AVEC LA PEAU :** un contact cutané prolongé ou répété peut entraîner une irritation cutanée. Peut causer une sensibilisation cutanée.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** un contact oculaire peut irriter les yeux, entraînant des rougeurs ou des larmoiements.

**INGESTION :** l'ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées et de diarrhées.

**CHRONIQUE :** un contact chronique ou répété peut entraîner une sensibilisation cutanée.

**ORGANES CIBLES : Aiguë :** yeux, peau.

**Chronique :** peau.

**3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Ingrédients dangereux :	WT%	N° CAS	N° EINECS	Classement des risques
Solution aqueuse contenant des microorganismes existant à l'état naturel et de l'eau	90 - 99,9 %	7732-18-5	231-791-2	Non classifié
Équilibre d'autres ingrédients sans danger ou inférieur à la valeur seuil applicable.				

**4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**

**4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS :**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** en cas de contact avec les yeux, rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les yeux ouverts. Consulter immédiatement un médecin.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** en cas de contact avec la peau, laver soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**INHALATION :** si la respiration devient gênante, amener la victime à l'air frais. Si nécessaire, utiliser la respiration artificielle pour aider les fonctions vitales. Consulter un médecin.

**INGESTION :** en cas d'ingestion, appeler un médecin ou le centre antipoison pour avoir les informations les plus récentes. En cas d'impossibilité d'obtenir un conseil médical, ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais provoquer de vomissement ou administrer des diluants (lait ou eau) à une personne inconsciente, qui convulse ou qui est dans l'incapacité d'avaler. Consulter un médecin. Emporter une copie de l'étiquette et/ou la présente FDS pour la présenter à un médecin avec la victime.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :** aucun connu.

**4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS AIGUËS ET CHRONIQUES :**

une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation cutanée ou oculaire. Peut causer une sensibilisation cutanée.

**4.3 RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS :** traiter les symptômes et éliminer la surexposition.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 MOYENS D'EXTINCTION :-**

Utiliser les méthodes d'extinction suivantes :

Pulvérisation d'eau : oui.

Dioxyde de carbone : oui.

Mousse : oui.

Poudre extinctrice : oui.

Halon : oui.

Autre : n'importe quel moyen de classe « C ».

**5.2 RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

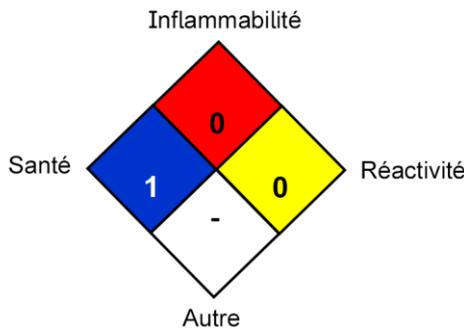
aucun connu.

Sensibilité explosive par choc : non.

Sensibilité explosive par décharge électrostatique : non.

**5.3 PROCÉDURES SPÉCIALES ANTI-INCENDIE :**

les premiers intervenants de lutte anti-incendie doivent porter une protection oculaire. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection intégral. Isoler les matières qui ne sont pas encore prises dans l'incendie et protéger le personnel. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si possible sans risque. Autrement, les refroidir avec une pulvérisation d'eau minutieusement appliquée. Si possible, empêcher les eaux ruisselantes d'atteindre les collecteurs d'eaux pluviales, les plans d'eau ou toute autre zone écologiquement sensible.

**SYSTÈME DE CLASSIFICATION NFPA**

**SYSTÈME DE CLASSIFICATION HMIS**

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DE PRODUIT DANGEREUX	
RISQUE POUR LA SANTÉ (BLEU)	1
RISQUE D'INFLAMMABILITÉ (ROUGE)	0
RISQUE PHYSIQUE (JAUNE)	0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	
OCULAIRE	RESPIRATOIRE
MANUEL	CORPOREL
	Cf. section 8
	Cf. section 8
Pour des applications de manipulation et une utilisation industrielle de routine	

Échelle des risques : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère\* = Risque chronique

**6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**
**6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCES :**

cf. section 8.2 pour les contrôles de l'exposition.

**6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

pour les grands volumes, tenir à l'écart des collecteurs d'eaux pluviales, des plans d'eau et des sols.

**6.3 EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE :**

ramasser et rendre apte à l'élimination sans créer de poussières. Balayer et pelleter. Conserver dans des conteneurs adaptés et fermés pour l'élimination. Éliminer conformément aux lois fédérales, étatiques et locales américaines relatives à l'élimination des déchets dangereux ainsi que celles du Canada et de ses provinces, celles d'Australie, du Japon et des États membres de l'UE (cf. Section 13, Considérations relatives à l'élimination).

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE :**
**7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER :**

éviter la formation de poussières. Le traitement subséquent de produits solides peut entraîner la formation de poussières combustibles. La formation potentielle de poussières combustibles doit être prise en compte avant tout autre traitement.

**7.2 CONDITIONS DE STOCKAGE ET DE MANIPULATION :**

conserver le conteneur bien fermé dans un lieu sec et bien aéré. Class de stockage (TRGS 510) : non combustible, matières dangereuses corrosives

**7.3 UTILISATION PARTICULIÈRES :**

nettoyant pour conduites.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :**

Nom chimique	Numéro CAS	VLS ACGIH	TWA OSHA
Solution aqueuse contenant des microorganismes existant à l'état naturel et de l'eau	7732-18-5	Non établi	Non établi

**8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION :**
**VENTILATION ET CONTRÔLES D'INGÉNIERIE :** utiliser dans un lieu adéquatement ventilé pour veiller à maintenir les niveaux d'exposition en-dessous des limites stipulées ci-avant.

*Les informations suivantes relatives aux équipements personnels de protection sont données pour aider les employeurs à se conformer aux règlements OSHA 29 CFR sous-partie 1 (à partir de 1910.132) ou équivalent au Canada, ou aux normes des États membres de l'UE (y compris la norme EN 149 relative aux EPP respiratoires, et EN 166 relative aux protections faciales/oculaires), et celles du Japon. Se référer aux règlements et normes applicables pour plus d'informations.*
**PROTECTION RESPIRATOIRE :** normalement non nécessaire pour l'utilisation du présent produit. Si besoin, utiliser uniquement des protections respiratoires autorisées par la norme de protections respiratoire fédérale américaine OSHA (29 CFR 1910.134), par les normes américaines équivalentes, par la norme canadienne CSA Z94.4-93, par la norme européenne EN149 ou par les États membres de l'UE.

**Solmetex PowerScrub Vacuum Line Cleaner-Concentrate**

**PROTECTION OCULAIRE :** lunettes ou masques de sécurité nécessaires en cas de possibilités de contact. Si nécessaire, se référer à OSHA 29 CFR 1910.133, aux normes canadiennes, à la norme européenne EN166, aux normes australiennes ou normes japonaises applicables.

**PROTECTION MANUELLE :** utiliser des gants résistants aux produits chimiques pour empêcher tout contact avec la peau. Si nécessaire, se référer à OSHA 29 CFR 1910.138, aux normes canadiennes, à la norme européenne DIN EN 374, aux normes australiennes ou normes japonaises applicables.

**PROTECTION CORPORELLE :** utiliser une protection corporelle adaptée à la tâche à réaliser. Si nécessaire, se référer aux normes canadiennes, européennes, australiennes ou japonaises applicables. En cas de risque de blessure aux pieds par chute d'objets, objets roulants, objets susceptibles de transpercer la plante du pied ou où les pieds des employés peuvent être exposés à des dangers électriques, utiliser des protections des pieds, tel que décrit dans OSHA 29 CFR 1910.136.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

**ASPECT (état physique) et COULEUR :** ce produit est un liquide bleu avec une odeur propre.

**ODEUR :** odeur propre.

**SEUIL OLFACTIF :** non disponible.

**pH :** neutre.

**POINT DE GEL/FUSION :** 32 °F (0 °C)

**POINT D'ÉBULLITION :** 212 °F (100 °C)

**POINT D'ÉCLAIR :** non disponible.

**ÉVAPORATIVITÉ (n-BuAc = 1):** non disponible.

**INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) :** non applicable.

**LIMITES INFÉRIEURE ET SUPÉRIEURE D'EXPLOSION :** non applicable.

**PRESSION DE VAPEUR (mmHg à 20 °C (68 °F)) :** non disponible.

**HUMIDITÉ ABSOLUE :** non disponible.

**DENSITÉ RELATIVE :** non disponible.

**DENSITÉ :** non disponible.

**GRAVITÉ SPÉCIFIQUE :** 1,0

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU :** soluble.

**POIDS PAR GALLON :** non disponible.

**COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octanol/eau):** non applicable.

**POINT D'AUTO-INFLAMMATION :** non applicable.

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :** non disponible.

**VISCOSITÉ :** similaire à de l'eau.

**COV g/l et Lb/gal :** 0

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS :

aucune information supplémentaire disponible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 RÉACTIVITÉ :

aucune information disponible.

### 10.2 STABILITÉ :

stable lors de conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :

aucune information disponible.

### 10.4 CONDITIONS À ÉVITER :

aucune connue.

### 10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES AVEC LA SUBSTANCE :

aucune connue.

### 10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

produits de décomposition thermique incluent le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :

#### **DONNÉES DE TOXICITÉ :**

aucune donnée de LD50 disponible.

**AGENT PRÉSUMÉ CANCÉRIGÈNE :** aucun des ingrédients contenus à plus de 0,1 % dans le présent produit sont stipulés sur les listes suivantes : FEDERAL OSHA Z LIST, NTP, IARC, ou CAL/OSHA, et ne sont en conséquence pas considérés ou présumés être des agents cancérigène par ces agences.

**IRRITATIONS CAUSÉES PAR LE PRODUIT :** le présent produit peut irriter la peau et les yeux.

**SENSIBILISATION AU PRODUIT :** le présent produit ne répond pas aux critères de classification des sensibilisants.

**TOXICITÉ SUR CELLULES GERMINALES :** aucune information relative aux effets du présent produit ou de ses composants supérieurs à 0,1 % sur le système reproductif humain n'est disponible.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE :** aucune connue.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION RÉPÉTÉE :** aucune connue.

**RISQUE PAR ASPIRATION :** aucun.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 TOXICITÉ :

aucune information de toxicité disponible.

### 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

aucune information spécifique à ce produit disponible.

### 12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :

aucune information spécifique à ce produit disponible.

### 12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :

aucune information spécifique à ce produit disponible.

### 12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB :

aucune information spécifique à ce produit disponible.

### 12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

aucune information spécifique à ce produit disponible.

TOUTES LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DOIVENT VISER À L'ÉLIMINATION DE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

### 12.7 CLASSIFICATION DE RISQUES POUR LES EAUX :

risques pour les eaux conforme aux recommandations UE 91/155-EWG. non déterminé.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

l'élimination des déchets doit se faire conformément aux lois américaines fédérales, étatiques et locales en vigueur, ainsi que celles du Canada, de l'Australie, des États membres de l'UE et du Japon.

### 13.2 CODE EUROPÉEN DES DÉCHETS :

non déterminé.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

US DOT, IATA, IMO, ADR :

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS AMÉRICAIN (DOT) :** le présent produit est classé (selon 49 CFR 172.101) par le Département des transports américain comme suit :

### 14.1 NOM DE TRANSPORT ADÉQUAT :

matière non soumise à une

réglementation.

### 14.2 NUMÉRO DE CLASSE DE DANGER ET DESCRIPTION :

aucun.

### 14.3 NUMÉRO D'IDENTIFICATION ONU :

aucun.

### 14.4 GROUPE D'EMBALLAGE :

aucun.

### 14.5 EXIGENCES D'ÉTIQUETTES DOT :

aucune.

**NUMÉRO DU GUIDE NORD-AMÉRICAIN DES MESURES D'URGENCE :** aucun.

**QUANTITÉ RQ :**

aucune.

**14.6 POLLUANT MARIN :** aucun des composants du présent produit sont désignés par le Département des transports comme polluants marins (49 CFR 172.101, Appendix B).

**14.7 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATEUR :**

aucune.

**14.8 TRANSPORT INTERNATIONAL :**

INFORMATION DE TRANSPORT PAR L'ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA): ce produit n'est pas considéré comme marchandise dangereuse.

INFORMATION DE TRANSPORT PAR L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (IMO): ce produit n'est pas considéré comme marchandise dangereuse.

**14.9 TRANSPORT EN VRAC EU ÉGARD À L'ANNEXE II DU MARPOL 73/78 ET CODE IBC :**

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) : ce produit n'est pas considéré par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies comme marchandise dangereuse.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 RÈGLEMENTS AMÉRICAINS:**

**EXIGENCES DE DÉCLARATION PAR LA LOI AMÉRICAINE SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT (SARA) :** les composants du présent produit ne sont pas sujets aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du titre III de la loi SARA.

**QUANTITÉ SEUIL DE PLANIFICATION DE LA LOI AMÉRICAINE SARA :** aucun des composants du présent produit ne requiert de quantité seuil de planification spécifique. La soumission par défaut de la FDS et la quantité seuil des exigences d'inventaire de 4,540 kg (10 000 lbs) s'applique donc, conformément à 40 CFR 370.20.

**QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) SELON U.S. CERCLA :** aucune.

**STATUTS D'INVENTAIRE SELON U.S. TSCA :** les composants du présent produit sont indiqués sur l'inventaire TSCA ou en sont exempts.

**AUTRES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS :** aucun.

**CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT (PROPOSITION 65) :** aucun des ingrédients du présent produit ne figure sur les listes de la proposition 65.

**15.2 RÈGLEMENTS CANADIENS :**

**STATUTS D'INVENTAIRE CANADIEN LI/LES :** les composants du présent produit sont indiqués sur l'inventaire DSL ou en sont exempts.

**15.2 AUTRES RÈGLEMENTS CANADIENS :** non applicable.

**LISTES DE SUBSTANCES D'INTÉRÊT PRIORITAIRE DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) :**

le présent produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la présente FDS contient toutes les informations exigées par ces règlements.

**SYMBOLES ET CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA :** classé conformément au SIMDUT 2015. Cf. section 2 pour plus d'informations.

**15.3 INFORMATIONS RELATIVES À LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :**

le présent produit n'entre pas dans la définition des substances ou préparation à risques prévus par les directives du conseil de l'Union européenne 67/548/EEC, 1999/45/EC, 1272/2008/EC et les directives qui en résultent. Cf. section 2 pour plus d'informations.

**15.4 INFORMATIONS AUSTRALIENNES POUR LE PRODUIT :**

les composants du présent produit sont indiqués sur la liste internationale d'inventaire des produits chimiques.

**15.5 INFORMATIONS JAPONAISES POUR LE PRODUIT :**

**LOI JAPONAISE RELATIVE À LA SANTÉ ET LA SÛRETÉ INDUSTRIELLE :** le présent produit a été classé conformément à la loi japonaise relative à la santé et la sûreté industrielle. Cf. section 2 pour le classement du SGH

**15.6 INVENTAIRE INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES :**

Indication des composants selon les inventaires des produits chimiques par pays individuel est comme suit :

Asie-Pacifique : indiqués ou exempt.

Inventaire australien des substances chimiques (AICS) : indiqués ou exempt.

Liste coréenne des produits chimiques existants (ECL) : indiqués ou exempt.

Inventaire nationale japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) : indiqués ou exempt.

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) : indiqués ou exempt.

Liste suisse des substances toxiques : indiqués ou exempt.

TSCA américain : indiqués ou exempt.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**PRÉPARÉE PAR :** Chris Eigbrett – **(conformité des FDS pour le SGH)**  
**DATE D'IMPRESSION :** 19 septembre 2019

Mention complémentaire : les informations fournies dans le présent document sont données de bonne foi et basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne sont qu'à titre indicatif et en aucun cas contraignantes, notamment eu égard aux infractions ou dommages à des tiers dûs à l'utilisation de nos produits. Solmetex, LLC garantit que ses produits sont conformes à ses spécifications de vente. Ces informations ne doivent en aucun cas servir à se substituer à tout essai préalable nécessaire, est le seul moyen de s'assurer qu'un produit est adapté à un usage donné. Les utilisateurs sont responsables de veiller à se conformer aux lois en vigueur et d'obtenir les certifications et autorisations nécessaires

**FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**